Sur le chemin des écoliers

Depuis des siècles, l'école est une préoccupation récurrente pour la municipalité et la rentrée un défi toujours renouvelé…

Avant 1748, l'école est située Grande Rue, face à la rue de Seine, et les enfants jouent sur la route…En 1760, le Seigneur Brissart propose une autre maison rue Aubray (rue de la Gare).
Les réformes de la Révolution sont restées sans grand effet faute de moyens. L'école est dans une situation comparable à celle de l'Ancien Régime.
En 1794, la maison qu'occupe François Dailly, maître d'école de Triel, menace ruine de toute part et donne de vives inquiétudes aux parents qui envoient leurs enfants à l'instruction nationale. Il faut donc donner un local propre et convenable à l'instituteur. Il est décidé qu'il occupera, avec sa femme Marie Marguerite Dupré, également institutrice, la maison de la communauté des orphelines, située rue de Seine, jusqu'à un arrangement définitif.

La Municipalité de Triel veut payer la scolarité

En 1800, Mr Pion, agent de la commune de Triel-sur-Seine envoie une pétition qui résume assez bien la situation de l'école à Triel, à cette époque : *« L'éducation des enfants est presque abolie non pas parce que les maîtres sont inaptes, mais parce que les parents cessent d'envoyer leurs enfants faute de ressources : ils ne peuvent pas payer la rétribution scolaire. L'instruction dans les temps passés était parfaitement assurée, parce que les maîtres et maîtresses étaient entretenus sur des fonds communaux. Il est temps de rétablir l'ordre ».*
Il demande que l'administration autorise la commune à assigner sur le revenu des biens communaux un traitement fixe pour l'instituteur et l'institutrice de Triel et que le surplus soit employé à exécuter toutes réparations et travaux nécessaires dans la commune. L'administration acceptera de répondre favorablement au vœu des habitants de Triel. En effet, l'article 3 de la loi du 11 Floréal an X (01.05.1802) décrète que : Le traitement des instituteurs doit être composé :
1- du logement fourni par la commune
2- d'une rétribution fournie par les parents et déterminée par les conseils municipaux : 75 centimes pour chaque enfant dont l'instruction se bornera à apprendre à lire et à 1 franc par mois à qui on enseignera l'écriture et l'arithmétique. Le conseil se réserve le droit de désigner les parents qui seraient dans l'incapacité de payer et de bénéficier d'une exemption.

Le 30 Brumaire an XI (21.11.1802), le Maire de Triel se rend à Versailles pour obtenir du Préfet que le traitement de l'instituteur soit prélevé sur les revenus communaux et fixé à 400 francs comme ci-devant car si on applique le terme de la loi du 11 Floréal an X, 1/5 des enfants serait admis gratis aux écoles primaires. Le choix serait très difficile à faire et susceptibles d'inconvénients et pour ne pas dire de vengeance contre les membres du conseil chargés du choix.

L'école doit être financée par la commune.

En 1806, l'assemblée municipale vend 40 peupliers, plantés au milieu des prés communaux des Baigneux, afin de financer les réparations de la maison d'école. En 1830, un fonds destiné à l'encouragement de l'instruction primaire est mis à la disposition de Mr le Ministre de l'Instruction Publique afin d'aider les communes à réparer, à acquérir des locaux d'école. Des frais importants sont engagés : le 19 septembre 1830, pour la reconstruction du mur de l'école, dont l'adjudication a été attribuée à Jacques Marie Bonhomme, maçon à Triel. L'année suivante, le marché pour changer deux croisées revient à Louis Joseph Groshenry, menuisier local.
En 1832, Mr Didier, architecte de Poissy établit un devis pour les travaux de réparations de l'école. La grande salle de la mairie sera utilisée pour la tenue de l'école pendant les travaux. 1838 verra l'asile (maternelle) aménagé dans la propriété de l'Hospice et l'année 1856 sera enfin celle de la construction de la mairie-école. L'école de l'Hautil répondra aux besoins des habitants du plateau dès 1871 et les filles n'auront leur école rue des Créneaux qu'en 1883. Il faudra ensuite attendre la seconde moitié du XXème siècle pour voir construire les équipements scolaires qui accompagneront le développement de la commune.

En 2020, les écoles s'adaptent toujours, mais la grande salle de la mairie n'est plus utilisée pour accueillir les enfants pendant les travaux…

Triel, Mémoire & Histoire - Sources : AM 1D2, ID5, ID7. Conférence TMH 17/11/2012.